

Image not found or type unknown



Recours des tiers à l'encontre d'unpc

Par **sabetjo_old**, le **01/06/2007 à 12:23**

bonjour,rnrnla mairie de notre ville nous a dit que l'on pouvait déposer notre recours des tiers au service urbanisme sans le poster avec accusé reception. est ce vraiment valable? nous conseillerez vous de le poster? Merci

Par **Jurigaby**, le **01/06/2007 à 23:21**

Bonjour.rnrnOui, je pense que c'est tout à fait valable.De toute façon, quand vous le déposerez, on vous fera signer un accusé.rnrnC'est quoi comme recours? Un recours gracieux?rnrnCdt.

Par **sabetjo_old**, le **02/06/2007 à 11:27**

oui, c'est un recours gracieux amis contre un grand groupe donc on essaie de faire très attention car ils connaissent la loi et nous non !rnrnmerci pour votre reponse